

*République Française*  
**Commune de Domloup,**  
**Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron**  
**Conseil municipal**  
**Séance du vendredi 15 Avril 2011**  
**Compte Rendu**

Le vendredi quinze avril deux mil onze, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. André LELIÈVRE, Jacky LECHABLE, Gilbert ALLO, Anne-Marie ECHELARD, Gérard AUBRÉE, Pierre AUBRÉE, Sébastien CHANCEREL, Catherine LAINÉ, Michel GAUTHIER, Armelle AOUN, Katell BEUCHER-LE GUELLEC, Jean-François BOTHAMY, Jean-Marc DESHOMMES, Goulven DONNIOU, Sylviane GUILLOT, Bénédicte LEFEBVRE, Maryse PLANCHET-GUILLEMOT, Daniel PRODHOMME, Isabelle PROTET, Pierre THORIGNÉ

Absents excusés : Viviane LEMETAYER, Laurent PIROT

Monsieur Jacky LECHABLE est élu secrétaire de séance.  
Monsieur Le Maire préside la séance et expose ce qui suit.

**2011: 15/04-01. Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2010 du Budget Général**

Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Général tels que présentés dans le tableau ci-après :

<b>Reprise définitive des résultats au BP 2011</b>	<b>Montant en Euros</b>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+901 243.09
Solde d'exécution de la section d'investissement	-179 574.00
Solde des restes à réaliser en investissement	-136 530.00
Besoin de financement	316 104.00
Montant du résultat de fonctionnement à affecter à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement 2010, l'intégration des travaux en régie 2010 et l'autofinancement partiel des investissements 2011 = Recette d'investissement (article 1068)	526 454.00
Excédent de fonctionnement reporté (article 002)	+374 789.09

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Général au budget primitif 2011 tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- décide d'affecter la somme de 526 454.00 euros au compte 1068

**2011: 15/04-02. Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2010 du Budget Annexe Assainissement**

Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Annexe Assainissement tels que présentés dans le tableau ci-après :

<b>Reprise définitive des résultats au BP 2011</b>	<b>Montant en Euros</b>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+121 580.09
Solde d'exécution de la section d'investissement	+31 002.64
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	0.00
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (article 001)	31 002.64
Excédent de fonctionnement reporté (article 002)	121 580.09

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-décide la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Annexe Assainissement au budget primitif 2011 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

**2011: 15/04-03. Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2010 du Budget Annexe Boulangerie**

Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Annexe Boulangerie tels que présentés dans le tableau ci-après :

<b>Reprise définitive des résultats au BP 2011</b>	<b>Montant en Euros</b>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+11 558.71
Solde d'exécution de la section d'investissement	-11 558.71
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	11 558.71
Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement = Recette d'investissement (article 1068)	11 558.71
Excédent de fonctionnement reporté (article 002)	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-décide la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Annexe Boulangerie au budget primitif 2011 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

**2011: 15/04-04. Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2010 du Budget Annexe Café Restaurant**

Monsieur Le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Annexe Café Restaurant tels que présentés dans le tableau ci-après :

<b>Reprise définitive des résultats au BP 2011</b>	<b>Montant en Euros</b>
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+6 388.18
Solde d'exécution de la section d'investissement	-6 388.18
Solde des restes à réaliser en investissement	0.00
Besoin de financement	6 388.18
Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement = Recette d'investissement article 1068	6 388.18
Excédent de fonctionnement reporté (article 002)	0.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-décide la reprise définitive des résultats constatés au compte administratif 2010 du Budget Annexe Café Restaurant au budget primitif 2011 tels que présentés dans le tableau ci-dessus

#### **2011: 15/04-05. Approbation des taux d'imposition 2011**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal un maintien des taux d'imposition tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

- \*Taxe d'habitation : 18.10 %
- \*Taxe foncière sur le bâti : 18.22 %
- \*Taxe foncière sur le non bâti : 33.33 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve les taux d'imposition suivants pour l'année 2011 :
  - \*Taxe d'habitation : 18.10 %
  - \*Taxe foncière sur le bâti : 18.22 %
  - \*Taxe foncière sur le non bâti : 33.33 %

#### **2011: 15/04-06. Adoption du Budget Primitif 2011 – Budget Général**

Monsieur Le Maire présente le projet de Budget Général pour l'année 2011.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Général de la commune pour l'année 2011 comme suit,

- Section d'investissement (vote par opération)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-adopte le Budget Général pour l'année 2011 tel qu'annexé à la présente délibération

- adopte le Budget Général de la commune pour l'année 2011 comme suit :
- Section d'investissement (vote par opération)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

**2011: 15/04-07. Adoption du Budget Primitif 2011 – Budget Annexe Assainissement**

Monsieur Pierre AUBREE présente le projet de Budget Annexe Assainissement pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le Budget Annexe Assainissement pour l'année 2011 tel qu'annexé à la présente délibération

**2011: 15/04-08. Adoption du Budget Primitif 2011 – Budget Annexe Boulangerie**

Monsieur Pierre AUBREE présente le projet de Budget Annexe Boulangerie pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le Budget Annexe Boulangerie pour l'année 2011 tel qu'annexé à la présente délibération

**2011: 15/04-09. Adoption du Budget Primitif 2011 – Budget Annexe Café Restaurant**

Monsieur Pierre AUBREE présente le projet de Budget Annexe Café Restaurant pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le Budget Annexe Café Restaurant pour l'année 2011 tel qu'annexé à la présente délibération

**2011: 15/04-10. Fixation de la durée d'amortissement de la subvention versée par la Communauté de Communes concernant la réhabilitation du presbytère**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie a reçu une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron d'un montant de 42 582.79 euros dans le cadre de la réhabilitation du presbytère. A la demande de la trésorerie de CHATEAUGIRON, il convient d'amortir cette subvention.

Il est proposé au conseil municipal, de fixer la durée d'amortissement à 15 ans (soit montant de l'amortissement annuel 2 838.85 euros).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de fixer la durée d'amortissement de la subvention reçue de la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron pour la réhabilitation du presbytère à 15 ans
- autorise Monsieur Le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

**2011: 15/04-11. Séisme au Japon / Versement d'une subvention municipale**

Monsieur Le Maire précise que face aux évènements tragiques vécus par le Japon, la commission de finances propose de verser la somme de 1 000 euros à la Croix Rouge chargée de venir en aide aux personnes sinistrées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de verser la somme de 1 000 euros à la Croix Rouge chargée de venir en aide aux personnes sinistrées par le séisme du Japon
- autorise Monsieur Le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet